

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BORDIER Frédérique, DEBUE Sandra, KIEFFER Christian, JOSEFOWITZ Virginie, PANAZOL Jeannot et AVELLANEDA Jean-Raymond.

Absents : Mme PAJOT Ophélie et Mrs CONSTANT Simon et VIMBER Jean-François

Procurations : Mr BOUCARD David à Mr FERRIER Didier
Mr BLOYS Damien à Mme GUICHARD Marie
Mr GUIGNARD Christelle à Mr PANAZOL Jeannot

Secrétaire de séance : Mr FERRIER Didier

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion : commune
- Approbation du compte de gestion : annexe du lotissement
- Approbation du compte de gestion : service assainissement
- Vote du Compte Administratif : commune
- Vote du Compte Administratif : service assainissement
- Vote du Compte Administratif : lotissement Le Pontis
- Affectation de résultats : commune
- Affectation de résultats : service assainissement
- Fixation des taux d'imposition
- Vote du budget primitif annexe du lotissement
- Vote du budget primitif service assainissement
- Vote du budget principal
- Assainissement – cartographies des eaux usées : détermination de la cadence d'amortissement
- Créances admises en non valeurs et créances éteintes
- Constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants

N° 01-2021-04

Objet : Approbation du compte de gestion : commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°02-2021-04

Objet : Approbation du compte de gestion : annexe du lotissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°03-2021-04

Objet : Approbation du compte de gestion : service assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **-approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°04-2021-04

Objet : Vote du Compte Administratif : commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PANAZOL, Jeannot délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DEFRAÏE Régis, Maire, cette personne s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		39 921,06		85 520,30		125 441,36
Opérations de l'exercice	407 357,94	682 392,63	188 797,96	298 317,38	596 155,90	980 710,01
TOTAUX	407 357,94	722 313,69	188 797,96	383 837,68	596 155,90	1 106 151,37
Résultats de clôture		314 955,75		195 039,72		509 995,47
Restes à réaliser			645 257,34	285 200,00	645 257,34	285 200,00
TOTAUX CUMULES	407 357,94	722 313,69	834 055,30	669 037,68	1 241 413,24	1 391 351,37
RESULTATS DEFINITIFS		314 955,75	165 017,62			149 938,13

- 2- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- 4- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°05-2021-04

Objet : Vote du Compte Administratif : service assainissement

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Monsieur PANAZOL Jeannot délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DEFRAÏE Régis, Maire, cette personne s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1- **Lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		7 972,91	70 608,47		70 608,47	7 972,91
Opérations de l'exercice	38 036,30	42 786,89	95 446,75	156 693,47	133 483,05	199 479,36
TOTAUX	38 036,30	50 768,80	166 055,22	156 693,47	204 091,52	207 452,27
Résultats de clôture		12 722,50	9 361,75			3 360,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	38 036,30	50 768,80	166 055,22	156 693,47	204 091,52	207 452,27
RESULTATS DEFINITIFS		12 722,50	9 361,75			3 360,75

- 2- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°06-2021-04

Objet : Vote du Compte Administratif : lotissement Le Pontis

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Monsieur PANAZOL Jeannot délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DEFRAÏE Régis, Maire, cette personne s'étant retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1- **Lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	5 228,07		6 470,99		11 699,06	
Opérations de l'exercice	4 828,97		11 022,66		15 851,63	
TOTAUX	10 057,04		17 493,65		27 550,69	
Résultats de clôture	10 057,04		17 493,65		27 550,69	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 057,04		17 493,65		27 550,69	
RESULTATS DEFINITIFS	10 057,04		17 493,65		27 550,69	

- 2- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°07-2021-04

Objet : Affectation des résultats : commune de Verteillac

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr DEFRAÏE Régis, Maire après avoir rappelé le compte administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	314 955,75
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (682 392,63 - 407 357,94)	275 034,69
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	39 921,06
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	195 039,72
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (298 317,38 - 188 797,96)	109 519,42
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	85 520,30
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (285 200,00 - 645 257,34)	-360 057,34
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-165 017,62

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	165 017,62
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	149 938,13
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

N°08-2021-04

Objet : Affectation de résultats : service assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEFRAÏE Régis, Maire après avoir rappelé le compte administratif de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	12 722,50
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (42 785,89 - 38 036,50)	4 749,59
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	7 972,91
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-9 361,75
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (156 693,47 - 95 446,75)	61 246,72
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-70 608,47
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-9 361,75

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	9 361,75
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	3 360,75
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

N°09-2021-04

Objet : Fixation des taux d'imposition

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, et à déterminer les taux de fiscalité pour l'année 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. A savoir,

*Taxe foncière bâti (TFB)	39.67%
*Taxe foncière non bâti (TFNB)	67.93%

N°10-2021-04

Objet : Vote du budget primitif annexe du lotissement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2021, et expose les motifs de ses propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-oui l'exposé des motifs,
-vu le projet dressé par Monsieur le Maire,
-arrête aux sommes portées, les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2021 au titre du budget primitif.

FONCTIONNEMENT

-Dépenses	164 405.49 €
Reprise déficit 2020	10 057.04 €
-Recettes	174 462.53 €

INVESTISSEMENT

-Dépenses	142 490.71 €
Reprise déficit 2020	17 493.65 €
-Recettes	159 984.36 €

N°11-2021-04

Objet : Vote du budget primitif service assainissement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2021, et expose les motifs de ses propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-oui l'exposé des motifs,
-vu le projet dressé par Monsieur le Maire,

-arrête aux sommes portées, les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2021 au titre du budget primitif.

EXPLOITATION

-Dépenses	47 585.75 €
-Recettes	44 225.00 €
Reprise excédent 2020	3 360.75 €

INVESTISSEMENT

-Dépenses	32 023.75 €
Reprise déficit 2020	9 361.75 €
-Recettes	41 385.50 €

N°12-2021-04

Objet : Vote du budget principal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2021, et expose les motifs de ses propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-ouï l'exposé des motifs,

-vu le projet dressé par Monsieur le Maire,

-arrête aux sommes portées, les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2021 au titre du budget primitif.

FONCTIONNEMENT

-Dépenses	711 532.11 €
-Recettes	561 593.98 €
Reprise excédent 2020	149 938.13 €

INVESTISSEMENT

-Dépenses	482 103.46 €
Restes à réaliser	645 257.34 €
Sous-total	1 127 360.80 €
-Recettes	647 121.08 €
Reprise excédent 2020	195 039.72 €
Restes à réaliser	285 200.00 €
Sous-total	1 127 360.80 €

Soit un budget global de 1 838 892.91 €

N°13-2021-04

Objet : Assainissement - cartographies des eaux pluviales et usées : détermination de la cadence d'amortissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer la cadence d'amortissement relative à la réalisation, en 2019, de deux cartographies des eaux pluviales et usées par l'entreprise SOCAMA Ingénierie pour un montant total de 9 396.00 € T.T.C..

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**fixe** la cadence d'amortissement à 5 ans.

N°14-2021-04

Objet : Créances admises en non valeurs et créances éteintes

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal des états suivants transmis par les services de la Trésorerie de Ribérac :

- *créances à admettre en non-valeurs pour un montant global de 814.00 €,
- *créances irrécouvrables pour un montant de 220.00 €.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**approuve** l'admission en non-valeur des créances pour un montant global de 814.00 € qui sera inscrite au budget 2021 à l'article 6541- créances admises en non-valeur,
-**constate** l'effacement de la dette pour un montant de 220.00 € qui sera inscrit au budget 2021 au compte 6542- créances éteintes.

N°15-2021-04

Objet : Constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le risque du non-recouvrement de la dette de Monsieur et Madame AMARIN Alcide – 24 340 MONSEC relative aux travaux de réfection de la toiture de leur immeuble sis le Bourg 24 320 VERTEILLAC et que dans le respect du principe de précaution, il convient de constituer une provision de 10 926.00 € au cas où cette créance serait admise en non-valeur.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**approuve** la constitution d'une provision de 10 926.00 € au compte 6817 – dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants - au budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 15 AVRIL 2021

N°01-2021-04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION : COMMUNE

N° 02-2021-04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION : ANNEXE DU
LOTISSEMENT

N° 03-2021-04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION : SERVICE
ASSAINISSEMENT

N° 04-2021-04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF: COMMUNE

N° 05-2021-04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF: BUDGET ASSAINISSEMENT

N° 06-2021-04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : LOTISSEMENT LE PONTIS

N° 07-2021-04

AFFECTATION DES RESULTATS : COMMUNE

N° 08-2021-04

AFFECTATIONS DES RESULTATS : SERVICE ASSAINISSEMENT

N° 09-2021-04

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

N°10-2021-04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT

N°11-2021-04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT

N°12-2021-04

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

N°13-2021-04

ASSAINISSEMENT- CARTOGRAPHIES DES EAUX USEES :
DETERMINATION DE LA CADENCE D'AMORTISSEMENT

N°14-2021-04

CREANCES ADMISES EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES

N°14-2021-04

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES
ACTIFS CIRCULANTS

SUIVENT LES SIGNATURES

